



CONCOURS D'ACCÈS AU RÉSEAU DES ENSA DU MAROC

Lundi 01 août 2022

Consignes pour le déroulement du concours

Les consignes citées ci-dessous sont destinées aux enseignants chercheurs et administratifs responsables des salles d'examen. Elles ont pour objectif d'homogénéiser les règles de déroulement du concours dans tous les sites d'examen et de garantir son bon déroulement.

- Pour chaque centre d'examen, un responsable de salle est désigné par le Directeur;
- Un responsable de site d'examen est désigné par le Directeur de l'établissement qui sera l'interlocuteur des responsables des salles en cas de demande d'information ou d'incident;
- La présence au site d'examen au moins une demi-heure avant le début des épreuves est obligatoire ;
- L'usage des moyens de communication ou d'information (téléphones portables, les montres intelligentes ou tout objet connecté) par les candidats est strictement interdit;
- Pendant l'épreuve aucune sortie temporaire du candidat n'est autorisée sauf en cas d'urgence;
- La fiche des réponses est nominative et unique; les blancs correcteurs ne sont pas autorisés. Insister sur l'utilisation du crayon avant de cocher au stylo;
- Les deux épreuves Mathématiques et Physique seront distribuées en même temps aux candidats au début de l'examen;
- Identité du candidat : tout candidat doit être en possession d'un document prouvant manifestement son identité (CIN, Passeport, permis de conduire) ; les photocopies ne sont pas acceptées.
- La vérification des identités des candidats est sous la charge du responsable de la salle. La liste des candidats présents par salle, apposée de leurs signatures, sera jointe au PV final de la salle avec les fiches de réponses.
- Tout candidat désireux de quitter définitivement la salle du concours, pourra le faire au bout de **30 minutes**, sous conditions d'être déjà enregistré sur la liste de présence et avoir livré sa fiche de réponses.
- Les fiches de réponses des candidats absents doivent rester vierges et rangées dans une enveloppe à part. Elles seront rendues aux responsables des centres avec les fiches des candidats présents.
- Les personnes handicapées pourront se faire accompagner par une personne d'un niveau d'étude inférieur et âgée au maximum 16 ans. Cette opération se déroulera sous la responsabilité directe de messieurs les Directeurs.